

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT-SIX

Le 25 septembre à vingt heures,

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Bertrand DUFERME, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DUFERME – Mme DRAUX –
Mme DELATTRE – M. LOCQUENEUX – Mme PRUVOT –
Mme GODART – M. GODART – M. BORGONJON –
Mme DOUCHET – M. THIEFAINE – M. HEBERT –
Mme MERESSE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

OBJET :

AVIS SUR LA DEMANDE PRÉSENTÉE
PAR LA SOCIÉTÉ MAZINGHIEN
ENERGIES, DONT LE SIÈGE SOCIAL EST
SITUÉ À BEGLÈS, EN VUE D'OBTENIR
L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UN
PARC ÉOLIEN COMPOSÉ DE TROIS MÂTS
ET D'UN POSTE DE LIVRAISON SITUÉ
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE
DE MAZINGHIEN DONT LA COMMUNE
D'ETREUX EST SITUÉE À MOINS DE
6 KILOMÈTRES DES LIMITES DE
L'EXPLOITATION ENVISAGÉE
Dél. N°6-2026-12

M. PILARD ayant donné pouvoir à Mme MERESSE
Mme BLAMPAIN ayant donné pouvoir à Mme DELATTRE
M. DEREK

Monsieur GODART a été élu **secrétaire de séance**.

Le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Préfet du Nord concernant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la Société MAZINGHIEN ENERGIES dont le siège social est situé à BEGLÈS pour obtenir l'autorisation environnementale relative à la construction d'un parc éolien composé de trois mâts et d'un poste de livraison situé sur le territoire de la commune de MAZINGHIEN.

Il explique que la commune d'Etreux est concernée, étant située à moins de 6 kilomètres des limites de l'exploitation envisagée ainsi le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Un débat s'instaure entre les membres du Conseil Municipal.

Date de convocation :
18/09/2026

Date d'affichage :
29/09/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Nombre de présents :
12

Nombre de votants :
14

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés émet un avis défavorable sur la demande présentée par la Société MAZINGHIEN ENERGIES dont le siège social est situé à BEGLES pour obtenir l'autorisation environnementale relative à la construction d'un parc éolien composé de trois mâts et d'un poste de livraison situé sur le territoire de la commune de MAZINGHIEN.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
DUFERME Bertrand		X	
DRAUX Sylvie		X	
LOCQUENEUX Jean-Noël		X	
BLAMPAIN Christelle		X	
BORGONJON François		X	
DOUCHET Marilyne		X	
GODART Marilyne		X	
DELATTRE Maryline		X	
GODART Gilles		X	
THIEFAINE Vincent		X	
PILARD Gérard		X	
HEBERT Laurent		X	
PRUVOT Léa		X	
MERESSE Amandine		X	

ETREUX, le 29 septembre 2026

Le Maire,

Bertrand DUFERME



Le secrétaire de séance,

Gilles GODART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210202818:20260925:D2609018D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2026
Affichage : 29/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

